

Image not found or type unknown



Expropriation pour cause d'utilité publique

Par **DANIELLE**, le **30/11/2009** à **13:08**

Bonjour, puis-je couper des arbres dans une parcelle de mes bois qui va être expropriée pour cause d'utilité publique? (construction d'une route par le conseil général) Merci d'avancer
DANIELLE